

L'honorable John Lynch-Staunton: Nous n'acceptons pas vos excuses.

Le sénateur Frith: Est-ce en raison d'une nouvelle modification au Règlement?

Le sénateur Lavoie-Roux: De toute façon, je voulais, en terminant, remercier tous ceux qui m'ont donné leur collaboration en acceptant le projet de loi C-39; celui-ci sera avantageux pour 170 000 enfants qui comptent parmi les plus démunis du Canada.

[Français]

Le Président: Alors, l'honorable sénateur Lavoie-Roux, a proposé, appuyée par l'honorable sénateur Grimard que ce projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, je propose:

QUE le message qui doit être transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-39...

Le président: Sénateur David, je m'excuse de vous interrompre mais on doit faire la troisième lecture du projet de loi avant.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Oui, c'est juste, nous sommes en troisième lecture, mais la mesure n'a pas encore été adoptée. Le parrain du projet de loi a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. Hier, nous espérions pouvoir nous entendre sur une annexe au rapport avant de franchir l'étape de la troisième lecture. C'est ce que le sénateur David va faire et, évidemment, nous allons l'appuyer. Si je ne m'abuse, nous avons convenu...

Le sénateur Lynch-Staunton: Il veut le faire après la troisième lecture.

Le sénateur Frith: Peut-être bien, mais je voudrais l'entendre...

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est la procédure.

Le sénateur Frith: L'addition au rapport pourrait être faite après la troisième lecture, mais, vu le débat d'hier, le sénateur David devrait établir clairement que les consultations ont eu lieu et proposer ce changement au rapport, car c'est à cette condition que nous appuyons ce projet de loi en troisième lecture. Vous devriez donc nous dire ce que vous envisagez, sénateur, puis nous franchirons l'étape de la troisième lecture.

[Français]

Le sénateur David: Je vous remercie, sénateur Frith. Donc, je propose:

QUE le message qui doit être transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, contiennent les commentaires suivants:

Étant donné la complexité de la teneur du projet de loi et le temps dont il disposait pour l'examiner, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie tient à en poursuivre l'étude dès qu'il sera en vigueur et à s'attarder plus particulièrement au

partage des crédits au conjoint et aux questions relatives à l'invalidité.

Ici commence la nouvelle addition, sénateur Frith.

Le Comité recommande qu'il y ait partage automatique des droits à pension du RPC au moment de la dissolution du mariage. Bien que les conjoints aient la possibilité de renoncer à une telle option, le nombre de personnes qui se prévalent de l'actuelle clause de partage des droits est faible, comme en témoignent les chiffres.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, comme le rapport que le sénateur David a présenté hier est un rapport de comité sur un projet de loi rapporté sans amendement, et il est adopté sans débat. Il n'y a donc pas eu de débat sur cette motion hier. Puis nous avons discuté de la possibilité de consentir unanimement à un amendement à ce rapport, à une addition, car nous estimions que ce serait utile au débat en troisième lecture, tout comme l'est le rapport. Je propose que nous consentions unanimement à cette addition au rapport, puis que nous adoptions le projet de loi en troisième lecture. En outre, je crois que cela conviendrait probablement au sénateur Lavoie-Roux, puisqu'elle y a fait allusion.

• (1520)

Par conséquent, s'il y a consentement unanime, je crois que nous pouvons adopter la motion du sénateur David, puis lire la motion pour la troisième fois.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est ce que nous disions.

Le sénateur David: Cette première version, sénateur Frith, a été établie en consultation avec les sénateurs Marsden, Kinsella, Lavoie-Roux et moi-même.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, nous devons d'abord procéder à la troisième lecture, puis nous prononcer sur la motion du sénateur David.

Le sénateur Frith: Oui, mais c'est une question de procédure. Nous disons maintenant, comme nous l'avons proposé hier, que nous ne pourrions sûrement pas le faire maintenant sans consentement unanime. Cependant, si consentement unanime il y a, il ne fait aucun doute que nous pouvons adopter cet addenda. Il convient que nous le fassions, parce que le rapport du comité est très pertinent au débat en troisième lecture. Selon moi, nous évitons un autre débat en troisième lecture par le simple fait de l'adopter, car tout le monde est d'accord pour que cet addenda soit ajouté au rapport et que, en outre, nous lisions le projet de loi pour la troisième fois.

Je souligne que le Président a parfaitement raison s'il n'y a pas consentement unanime. Nous devrions procéder ainsi, car ce me semble être précisément le vœu de la Chambre.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord?

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

PROJET DE LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

DEUXIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable William M. Kelly propose: Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, soit lu pour la deuxième fois.